

COMMENT OBTENIR UN COMPACTEUR INDIVIDUEL ?

Retournez le coupon ci-dessous complété, accompagné de la somme de 5€, par espèces ou par chèque (à l'ordre du Trésor Public) à l'adresse :

Syndicat des Portes de Provence
 Immeuble Septan, Entrée A
 8, avenue du 45ème RT
 26200 MONTELMAR

Le SYPP vous retournera un bon de retrait indiquant le lieu de mise à disposition du compacteur proche de chez vous.

Offre réservée aux particuliers résidents sur le territoire du SYPP*. Une seule demande par foyer acceptée.

** Un justificatif de domicile est à fournir (facture d'électricité, de gaz, d'eau, ou de téléphone de moins d'un an, quittance de loyer ou titre de propriété, avis d'imposition ...)*

>> Caractéristiques



DIMINUEZ PAR 5 LE VOLUME DE VOS DÉCHETS = STOCKAGE DU TRI SIMPLIFIÉ ET TRANSPORT FACILITÉ !



Le geste simple, sans effort et à la portée de tous : utilisation facile, sans électricité, écologique et économique.



BON DE COMMANDE POUR UN COMPACTEUR

NOM : **PRÉNOM :**

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TEL :/...../...../...../..... **ADRESSE MAIL :**

Je joins un chèque de 5€ à l'ordre du Trésor Public

Je paye 5€ en espèces sur place

Je joins un justificatif de domicile

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par le SYPP. Vos données seront utilisées dans la mesure où cela est nécessaire pour traiter la demande. Conformément aux dispositions de la loi du n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition sur les données nominatives vous concernant (vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

DATE :/...../.....

SIGNATURE